

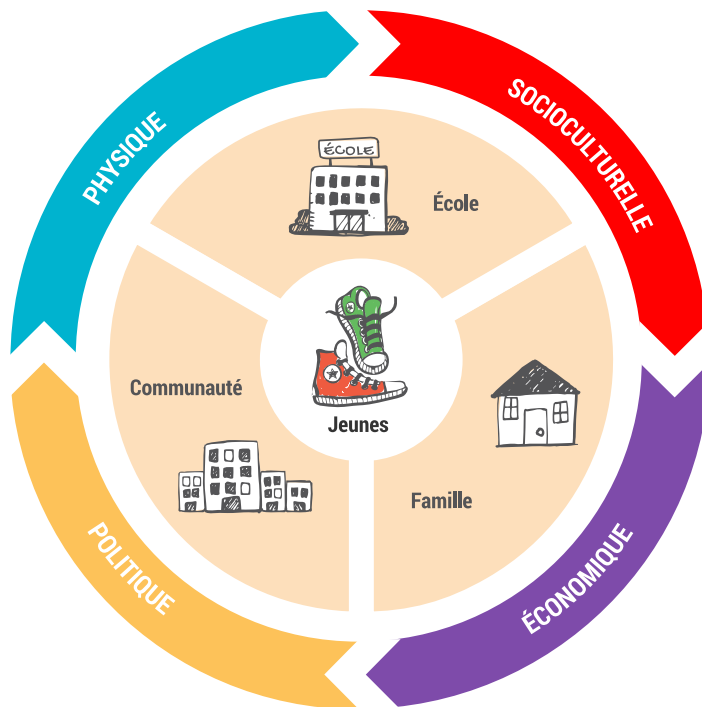
Environnement favorable à une sexualité saine et responsable

En 1986, « la Charte d'Ottawa, document fondateur de la promotion de la santé, proposait la création de milieux favorables comme axe d'intervention pour améliorer la santé de la population ».¹

Encore aujourd'hui, le programme québécois de santé publique accorde une place centrale aux approches globales de promotion de la santé en contexte scolaire qui visent à rendre les milieux de vie et les environnements plus favorables à la santé des jeunes.²

Le modèle préconisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la création, le maintien ou le renforcement d'un environnement favorable comporte quatre composantes interdépendantes (physique, socioculturelle, économique et politique) qui interagissent entre elles.³ Il n'est toutefois pas nécessaire d'agir sur les quatre composantes à la fois pour avoir un impact auprès de la population.¹

La mise en place d'un environnement favorable à une sexualité saine et responsable peut se faire tant au palier national, provincial, régional que local*, selon leur proximité avec la population.¹ Le palier local renvoie aux « milieux de vie » dans lesquels évoluent les jeunes, que ce soit à l'école, au sein de la famille ou dans la communauté. C'est à ce niveau que le personnel de l'école, les parents et les ressources d'organismes communautaires peuvent agir pour créer un environnement qui facilite l'adoption chez les jeunes de comportements sains et responsables en matière de sexualité.



Modèle adapté du document *Pour une vision commune des environnements favorables*³

* Actions possibles sur l'environnement à différents paliers

- **National** : composante politique (ex. : Loi canadienne sur les droits de la personne qui inclut l'identité et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite, Loi canadienne sur l'âge du consentement sexuel).
- **Provincial** : composante politique (ex. : stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles), composante socioculturelle et politique (définition des contenus obligatoires en éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur).
- **Régional** : composante physique (ex. : offre de services préventifs de type clinique jeunesse adaptés aux besoins des jeunes), composante socioculturelle (ex. : campagne régionale en prévention de la violence ou des ITS).
- **Local** : composante socioculturelle et politique (ex. : code de vie de l'école pour instaurer les rapports égaux entre les individus), composante économique (ex. : distribution gratuite de condoms aux adolescents en milieu scolaire).

1. Implantation des Équipes Environnement favorables à la santé. Guide d'orientation, document à paraître en 2018.

2. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). Programme national de santé publique 2015-2025 [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/>

3. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec, 24 pages. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-03.pdf>